

Abus en tout genre

Jusqu'ou ira la violence d'Etat ?

Justice, impôts, libertés individuelles... Des contraintes de plus en plus lourdes pèsent sur tous les citoyens. Sans précédent, l'affaire des écoutes de Nicolas Sarkozy crée un choc



Publié le dimanche 09 mars à 19h56

Par Irène Inchauspé, Journaliste

@inchauspe

Les faits - L'affaire des écoutes de Nicolas Sarkozy provoque une violente réaction des avocats qui soutiennent Thierry Herzog, son conseil, dont le domicile et le bureau ont été perquisitionnés. Au delà du comportement des juges, c'est toute une société qui se voit soumise à diverses taxes, interdits, répressions. On a atteint ainsi une zone de danger inédite dans laquelle la légitimité même de l'Etat peut être questionnée.

Des faits graves, rares, inédits, comme s'il en pleuvait. Parmi tous ceux qui se sont produits la semaine dernière, l'un mérite particulièrement l'attention pour qui se soucie des libertés. Signe de l'émoi provoqué par l'affaire des « écoutes de Nicolas Sarkozy », Pierre-Olivier Sur, le bâtonnier de Paris, s'est rendu en personne, le 6 mars, à l'audience du juge des libertés et des détentions, où étaient contestées les saisies réalisées chez Thierry Herzog, l'avocat de l'ex-président de la République. Du jamais vu à ce jour. « Je suis le seul avocat dont on a confisqué le téléphone portable professionnel, ce qui m'empêche totalement de travailler », s'est insurgé Thierry Herzog qui a également dénoncé l'acharnement juridique dont est victime son client.

Le juge des libertés et des détentions décidera lundi 10 mars s'il faut rendre ou non son téléphone à l'avocat. Plusieurs centaines de ces confrères seraient signataires d'une lettre de soutien dans laquelle il est écrit : « que le secret professionnel, socle de la défense, garantie fondamentale des libertés individuelles dans un Etat de droit, fasse l'objet d'atteintes graves et répétées, menace l'essence même de notre profession d'avocat et son indépendance. » Parmi ceux-là se trouve Henri Leclerc, l'avocat de Dominique de Villepin dans l'affaire Clearstream !

L'Etat a certes le pouvoir de contraindre les citoyens – leur faire payer des impôts, les envoyer à la guerre, les mettre en prison, etc. – et sa légalité est fondée sur la conviction qu'ont ces derniers qu'il est juste de lui obéir. Mais s'il abuse de ses prérogatives, la contrainte devient violence, difficilement supportable.

Ainsi se sont multipliées les révoltes fiscales, portées par les pigeons, les poussins ou les bonnets

rouges. L'impôt n'est rien d'autre qu'un transfert financier du citoyen aux administrations, exercé sous la contrainte et sans contrepartie immédiate. Quand les prélèvements obligatoires atteignent des niveaux stratosphériques, le consentement à l'impôt est mis à mal. « On aurait tort de considérer ces révoltes comme des mouvements néopoujadistes, expliquait dans nos colonnes Dominique Reynié, directeur général de Fondapol. Il faudrait pour cela admettre que les niveaux des prélèvements obligatoires ne sont pas trop élevés. Ce n'est pas le cas : la situation objective est insupportable et ces révoltes sont légitimes. » Les Bonnets rouges sont allés encore plus loin qu'une simple remise en cause de l'écotaxe. Le 8 mars, ils se sont réunis pour faire la liste de leurs demandes auprès du gouvernement. Ils ont réclamé la venue de François Hollande en Bretagne, ainsi que la création d'un parlement breton, l'officialisation de la langue et la culture bretonnes ou encore la réunification de la Bretagne historique...

Ce n'est pas le seul « abus de pouvoir » que l'Etat commet aujourd'hui. « La légitimité d'un gouvernement, ce n'est pas seulement l'élection, c'est aussi sa capacité à respecter et garantir les libertés fondamentales, juge Gaspard Koenig, patron du think tank GénérationLibre. Que ce soit sur le droit de propriété avec la loi Duflot, la liberté d'entreprendre avec l'amendement VTC, la liberté de circulation avec les menaces de déchéance de nationalité pour les "exilés fiscaux" ou les libertés individuelles avec la pénalisation de la prostitution, ce gouvernement outrepassé sans arrêt les bornes du pouvoir démocratique. »

Il faut y ajouter l'affaire Dieudonné. Que l'on approuve ou non l'interdiction de son spectacle *Le Mur*, le fait de censurer une représentation avant qu'elle n'ait eu lieu, fut-ce au motif d'une atteinte à la dignité humaine, a constitué un tournant dans la jurisprudence du Conseil d'Etat. « C'est un vrai bouleversement, une profonde régression qui tend à instaurer une sorte de régime préventif, voire de censure morale préalable à la liberté d'expression, avait alors déclaré Jack Lang. La situation est si confuse qu'elle réclamerait une initiative des pouvoirs publics. Peut-être serait-il souhaitable qu'un haut comité de spécialistes ait pour mission d'élaborer une véritable charte des droits et des libertés. » Preuve que, même à gauche, certains s'inquiètent des dérives de l'Etat.

« Dans le domaine économique, la violence de l'Etat prend souvent le chemin de la captation de régulation, c'est-à-dire que certains petits groupes détournent la loi à leur seul profit, juge l'économiste Jean-Marc Daniel. C'est clairement le cas pour les monopoles publics. De ce point de vue, on peut considérer que la SCNF ou EDF, ou encore le protectionnisme et la revendication d'acheter du « made in France » sont des formes de violences exercées par l'Etat sur les citoyens. »

La répression financière, concept très à la mode depuis la crise, est une autre façon de contraindre violemment le citoyen épargnant. « Cette stratégie consiste à utiliser tous les moyens réglementaires pour maintenir les taux d'intérêt nominaux à des niveaux plus faibles que ceux qui auraient été normalement atteints par le libre jeu du marché, explique Isabelle Job-Bazille, directrice des études économiques de Crédit Agricole SA. Cela représente une économie de dépenses pour l'Etat avec des flux de paiement d'intérêt qui progressent moins vite que les recettes fiscales. »

Quel que soit le domaine, l'Etat contraint, place partout ses taxes et ses interdits. Il devient fou parce qu'il se sent menacé. Et ses représentants oublient, à leurs risques et périls, que la légalité n'implique pas forcément la légitimité.



Un iPhone pour 16€ ?

Des clients français obtiennent 90% de réduction grâce à une astuce extraordinaire



STOP aux frais bancaires!

Visa Premier gratuite + 30 € offerts à l'ouverture d'un compte ! Sans frais supplémentaires.



Propriétaire à Paris 15e!

En lisière du 6è et 7è arrondissements, une adresse recherchée avec un cœur d'ilôt verdoyant.



Ras-le-bol fiscal ?

Vous payez plus de 3000€ d'impôts par an ? Découvrez comment ne plus en payer dès 2014 !

Publicité Ligatus

OFFRE EXCLUSIVE
Lecteurs **l'Opinion**

1 compte
SAXO
BANQUE ouvert

= **6 MOIS** d'abonnement
OFFERTS à **l'Opinion**